

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 7 AVRIL 2015  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Mardi, le sept (7) avril 2015 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, mesdames les conseillères : Myriam St-Laurent et Johanne Morissette ainsi que messieurs les conseillers suivants : Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, et Magella Roussel. Absent monsieur Alain Thibault

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE.**
2. **2015-058** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2015-059** **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux la séance du 2 mars 2015. Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance telle que présentée.
4. **2015-060** **ACCEPTATION DES COMPTES**  
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois. Le montant des comptes est 8 802.69\$ du 2731.

**LISTE DES COMPTES**

ADMQ	ADHÉSION ADMQ 2015	24705	M1500371	590,97
ADMQ	AJUSTEMENT FACTURE FORMAT	1658	M1500373	394,37
ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE MARS 2015	776923	C1500374	125,00
GROUPE BOUFFARD, BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE MARS 2015	224373	C1500375	1 549,73
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PRISE , ASPHALTE FROIDE 5X	FC00231987	C1500376	57,41
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PPRISE CLEP	FC00231989	C1500376	17,22
CSST	CSST ANNUEL	2481299	C1500377	337,33
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS MUTATION	201500705536	C1500378	4,00
SOC. D'HORTI. DE ST- CHARLES-GARNIER	CARTEMEMBRE 2015-16 FLEUR	2015-16	C1500379	50,00
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE FEV 2015	688301108415	L1500017	121,18
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. CENT. LEPAGEOIS	637001487418	L1500017	257,94
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CHEM SUP, PAPIER	214914	C1500380	46,42
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	BOITE CLASSEMENT	215038	C1500380	45,97
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CHEMISE BLEU LÉGAL	215061	C1500380	34,94
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CHEMISE LÉGAL BLEU	215271	C1500380	34,94
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP. LUM RUE ST AMAND, ROY	9223	C1500381	222,48
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP.LUM.C.LEP. OEIL MAGIC	9224	C1500381	172,81
LES SERVICES KOPILAB	CONT. SERVICE PHOTO	164342	C1500382	89,28
LAVAGE MOBILE INC.	DÉGÉLÉ CALVETTE RANG 6	857	C1500383	100,60
MICRO-SERVICES MONT- JOLI	DÉSINFECTÉ PC	7963	C1500384	57,49
TÉLUS MOBILITÉ	CELL. VOIRIE MARS 2015	MARS 2015	L1500018	40,70
MULTI SERVICES RM (2014) INC	DÉNEIGEMENT JAN A MARS 2015	96	C1500385	870,19
POSTE CANADA	TIMBRE ET INFO MUNICIPAL	12-0.3-2015	M1500372	224,52
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD MARS 2015	MARS 2015	L1500019	335,05
REVENU QUÉBEC	REMISE MARS 2015	MARS 2015	L1500020	1 080,82
GARAGE MICHEL ST-	RÉP.CAM.SERVICE	14018	C1500386	198,91

GELAIS				
TELUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE MARS 2015	MARS 2015	L1500021	213,63
ULTRAMAR	HUILE CHAUF. 1154.8L/0.8970\$	91992	C1500387	1 190,98
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE	2015-127617	C1500388	197,76
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE	11-03-2015	L1500022	40,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	essence mars 2015	2015-03-23	L1500022	40,04
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE MARS	2015-03-28	L1500022	60,01
				<b>8 802.69\$</b>

**Bilan du mois  
Mars 2015**

Salaires nets : 3 employés	8 132.74 \$
<u>Total des factures :</u>	<u>8 802.69 \$</u>
Total salaires et compte du mois :	16 935.43 \$
Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M)	3 399.23 \$
<u>Salaires payés :</u>	<u>8 132.74 \$</u>
<b>Reste à payer :</b>	<b>5 403.46 \$</b>
Solde des comptes :	
no : 2731	324 475.12 \$
3 avril 2015	no : 91550 0 \$
	no : 91550 mc dispo 79 403.92 \$

Tammy Caron, dg-sec.trés.

**5. CORRESPONDANCE**

**6. 2015-061 AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND 4<sup>ER</sup> VERSEMENT ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 69717 pour le 4<sup>er</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2014-2015 au montant de 19 162.50\$ tx incluses à Les Ent. E. Normand inc.

**7. 2015-062 AUTORISATION DE PAIEMENT REGROUPEMENT INCENDIE-VILLE DE MONT-JOLI 1<sup>ER</sup> VERSEMENT**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #15542 pour le regroupement incendie à la Ville de Mont-Joli pour le 1<sup>er</sup> versement au montant de 13 053.00\$

**8. 2015-063 AUTORISATION DE PAIEMENT MRC-QUOTE-PART-MISE À JOUR**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #32254 à la MRC de la Mitis pour la mise à jour du rôle au montant de 3 386.01\$

**9. 2015-064 PAIEMENT 1<sup>ER</sup> FINANCEMENT+INTÉRÊT**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement pour les intérêts pour le 1<sup>er</sup> financement à la Financière Banque Nationale inc. au montant de 5 201.18\$. Et sur cette même résolution que le paiement du financement ce prendra directement dans le compte au montant de 38 700.00\$ au compte 2731 au courant du mois d'avril.

**10. 2015-065 DEMANDE FABRIQUE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise que La Fabrique de St-Joseph-de-Lepage entrepose leurs documents d'archives dans la voûte de la municipalité au centre Lepageois et qu'ils fournissent leurs propres rangements.

11. 2015-066 **GALAS –JUN 2015 LE MISTRAL**  
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de faire un don de 50\$ pour le Galas –juin 2015 pour la polyvalente Le Mistral.
12. 2015-067 **PROGRAMMATION TECQ**  
Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate le service de génie municipal de la MRC de la Mitis à produire la programmation de la TECQ 2014-2018.
13. 2015-068 **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**  
**Considérant que** la semaine de la Santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « *Prendre une pause, dégagez votre esprit !* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologiques;
- Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;
- Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;
- Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutienne cette campagne :
- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
  - En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
  - En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.
- Par conséquent**, je Réginald Morissette, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.
14. 2015-069 **PAIEMENT ROCHE LTÉE-HONORAIRE PROGRAMME AIRRL-ROUTE HARTON**  
Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 202422 à Roche Ltée pour les honoraires pour le programme AIRRL-Route Harton au montant de 10 899.32\$ tx incluses.
15. **PAIEMENT ROCHE LTÉE-HONORAIRE PROFESSIONNEL-GÉRANCE DE PROJET-URBANISATION**  
Demander à Roche Ltée plus de détails sur la facture.
16. **DEMANDE DE RETRAIT DE LA ZONE AGRICOLE**  
Demander plus d'informations en ce qui concernent les étapes à suivre.
17. 2015-070 **MAINTIEN DES LIMITES ACTUELLES DES SIX UAF DU BAS-ST-LAURENT**  
**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) informait la population, à la fin de l'année 2014, qu'il lançait une consultation publique sur les limites territoriales des unités d'aménagement, laquelle se tient dans plusieurs régions du Québec, du 19 janvier au 3 avril 2015; étant déjà déterminé par les autorités du ministère que toute remarque ou représentation doit être faite en remplissant un formulaire en ligne ou par courrier électronique;
- CONSIDÉRANT QUE** les rencontres en région tenues par les représentants du ministère du MFFP, dont celle tenue à Rimouski le 5 février dernier étaient informatives, ce qui fut rappelé aux participants, aucune discussion sur les vrais

enjeux des fusions ou sur les alternatives possibles n'étant possible sauf par la voie écrite ci-haut mentionnée;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette rencontre du 5 février où étaient présents plusieurs dizaines de participants de tous horizons, l'ensemble des intervenants, sauf un, ont souligné leur opposition ou leurs réticences aux fusions envisagées dans le Bas-St-Laurent et qu'en conséquence il serait pour le moins réducteur de cibler comme opposant la compagnie Lulumco ou les intervenants de l'unité d'aménagement 012-52;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau régime forestier a apporté plein de bouleversements et d'inquiétude de la part de tous les utilisateurs de la forêt et que les fusions des UAF ne feraient qu'amplifier le problème;

**CONSIDÉRANT QUE** la délimitation des unités d'aménagement forestier fût réalisée en 2002 à partir des caractéristiques biophysiques (région écologique, type écologique) du territoire, et ce, dans le but de former des unités d'aménagement forestier relativement homogènes au niveau de la composition forestière, améliorant ainsi la précision des calculs de possibilité forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** le « maintien du lien historique d'approvisionnement de l'industrie avec le territoire » reconnu et accepté par les intervenants concernés lors des consultations publiques sur le PRDIRT (octobre 2009) s'inscrit d'une part, dans les objectifs généraux de l'orientation no 3 du PRDIRT du Bas St-Laurent relatif à la compétitivité des entreprises de première transformation du bois et d'autre part, contribue à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les divers usagers du territoire forestier public, étant l'orientation no 7 dudit PRDIRT;

**CONSIDÉRANT QUE** le PRDIRT du Bas St-Laurent, dont un travail colossal sur plusieurs années, a permis d'établir et de mettre en œuvre une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire et que les acteurs ont convenus ensemble d'une façon de faire, et ce, dans un contexte de six UAF au Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau régime forestier en place apporte beaucoup d'inquiétude quant à la responsabilité face à l'entretien des chemins forestiers, qui soit dit en passant, est de plus en plus coûteux et que les fusions des UAF ne feront qu'empirer la situation car les industriels n'auront plus de sentiment d'appartenance à ces territoires et ces chemins seront de plus en plus négligés;

**CONSIDÉRANT QUE** le régime forestier ayant introduit un nouveau partage des responsabilités, la résultante est que les industriels ont perdu une part de leur sentiment d'appartenance au territoire. Ce contexte était prévisible et il faut donc trouver les bons incitatifs pour que les BGA continuent d'investir massivement, à leur juste part, dans les infrastructures d'accès dans les forêts publiques du Québec. Il faut donc améliorer rapidement la planification forestière de façon à ce que les BGA regagnent confiance quant à la stabilité des volumes accessibles sous garantie et sur le libre marché, notamment en connaissant plus rapidement la localisation des secteurs où ils interviendront à moyen et long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** les maires des municipalités responsables des routes municipales qui donnent accès aux territoires forestiers sont inquiets de la détérioration supplémentaire éventuelle subie suite à l'adoption des fusions envisagées et veulent savoir qui va payer la note et comment;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 17 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) précise que le Ministre peut exceptionnellement, redéfinir la limite territoriale et la délimitation des unités d'aménagement, mais que présentement rien ne justifie quelque chose d'exceptionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de nouvelles délimitations des unités d'aménagement au Bas-Saint-Laurent est discutable puisque les critères (caractéristiques biophysiques et utilisation du territoire) tenus en compte dans la

LADTF pour effectuer des modifications territoriales sont les mêmes que celles prévues auparavant dans la Loi sur les Forêts;

**CONSIDÉRANT QUE** la création des unités d'aménagement forestier au Bas-St-Laurent fût le résultat d'un large consensus régional obtenu lors de la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier réalisée en 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de la consultation publique sur les UAF du Bas-St-Laurent réalisée en 2002 exprimait les valeurs et besoins des intervenants du milieu forestier, faunique, municipal et autres utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet de regroupement d'UAF comprenant l'UAF 012-52 ferait en sorte de contribuer à la concentration des coupes sur le territoire de l'UAF 012-52;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la délimitation des unités d'aménagement forestier fût de renforcer le sentiment d'appartenance des utilisateurs envers le territoire et d'apporter une stabilité au niveau de la planification forestière et des approvisionnements, et ce, dans un esprit de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** la visite du ministre Laurent Lessard à Rimouski le 24 février dernier mérite d'être soulignée mais que l'organisation des rencontres et des ateliers sectoriels n'a pas favorisé une véritable consultation du milieu qui se serait caractérisée par des échanges entre les différents utilisateurs du territoire forestier bas-laurentien et les élus interpellés par les changements prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** les intervenants du Bas-St-Laurent, depuis des décennies, pratiquent une culture et une utilisation intégrée responsable des forêts privées et publiques et qu'ils ont développé une expertise reconnue qui doit être respectée et préservée;

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements, actuel et antérieurs, ont tous insisté sur la nécessité d'éviter le mur-à-mur dans un territoire aussi vaste que le Québec et que c'est pourtant ce qu'on s'apprête à faire avec ce qui est proposé par le MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte il serait judicieux de préserver les six UAF actuelles du Bas-St-Laurent et d'en faire un territoire-témoin pour mesurer l'impact de la nouvelle répartition des UAF dans les autres régions touchées du Québec.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité :

**QUE** municipalité de St-Joseph-de-Lepage demande au ministère des Forêts de la Faune et des Parcs que l'UA 012-52 soit maintenue intégralement, et ce, dans les mêmes limites biophysiques que le territoire de l'UAF 012-52 et demande de conserver les 6 UAF dans leur état actuel au Bas-Saint-Laurent;

**QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage demande à ce qu'une vraie consultation publique soit organisée advenant le cas où le maintien des UAF au Bas-Saint-Laurent ne serait pas retenu afin que le ministère puisse entendre tous les intervenants touchés par la gestion de la grande forêt publique et débattre des enjeux;

**QUE** la présente résolution soit transmise au MFFP ainsi qu'à la MRC de La Mitis.

**18. 2015-071**

**ADHÉSION URLS 2015-2016- RENOUELEMENT**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage renouvelle l'adhésion à URLS du Bas-St-Laurent pour l'année 2014-2015 au montant de 75.00\$.

19. 2015-072

**RÉSEAU SOCIAUX**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice à ouvrir un compte de réseaux sociaux (*facebook*) sur le net pour avoir plus de visibilité pour la municipalité et faire circuler l'information rapidement.

20.

**PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU**

Mettre sur info municipale si les gens ont un intérêt au produit d'économiseurs d'eau.

---

MENTION : LA DIRECTRICE DÉPOSE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL

---

21.

**AFFAIRES NOUVELLES :**

2015-073

a) **CUISINE CENTRE LEPAGEOIS**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de défrayer les frais pour l'installation d'un tableau électrique pour la cuisine au centre Lepageois. Trois soumissions sont demandées au comité Développement Concert'Action. Et le soumissionnaire le plus bas sera sélectionné.

2015-074

b) **VERSEMENT FIMR (2/10) PART VILLE MONT-JOLI**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du deuxième versement (2/10) pour la part du FIMR à la ville de Mont-Joli au montant de 21 777.00\$ du projet d'urbanisation. Les fonds sont pris au compte 2731.

2015-075

c) **REMBOURSEMENT DE TAXE À LA PROPRIÉTÉ : MATRICULE 5581-37-2345**

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde le remboursement de taxe aux propriétaires Patrick Mercier et Liza Kim Bernatchez pour le programme accès à la propriété au matricule 5581-37-2345 pour la 2<sup>e</sup> année de construction (2014) au montant de 1 166.66\$.

2015-076

d) **DEMANDE D'APPUI COURSES DE CHEVAUX-9267-7327 QUÉBEC INC.**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage appui l'entreprise 9267-7327 Québec inc. dans ses démarches concernant des courses de chevaux sur le territoire de St-Joseph-de-Lepage se situant dans la Route Harton. Dans la mesure que les activités sont conformes au règlement d'urbanisme.

2015-077

e) **COFFRE PRÊT À JOUER!**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'adhérer au projet « Coffre Prêt à jouer! » en mettant accessible des équipements récréatifs à la disposition des citoyens.

22.

**PÉRIODE DES QUESTIONS :**

23. 2015-078

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, la fermeture de l'assemblée à 21h16.

---

Réginald Morissette, maire

---

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.